

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 06/10/2021

Présents : MM. GUILLAUME, PIREYRE, COURTEUGE, MASSON, NAPOLY, PELLETIER, PODEVIN et Mmes PLOS, CLOUVEL, DAILLOUX, DEBOAISNE, PEYRON, REDERSDORFF.

Excusée : BARRAUD Carine (pouvoir à Gérard GUILLAUME)

Absente : PAYSAC Agathe

Secrétaire de séance : Céline CLOUVEL

En début de séance Monsieur le Maire demande une modification ordre du jour, à savoir le rajout de deux points : PCS et bilan des travaux à Serpanoux.

Approbation de la séance du 15 septembre 2021

Le compte-rendu de la séance du 15 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1-Bilan du PAB

La commune de Montmorin a conduit en 2002 une étude de Programme d'Aménagement de Bourg. Étaient concernés les secteurs urbanisés de la Vialle, la Martre, le Fournet, le Perrier et le Clos.

La population au démarrage de l'étude était de 518 habitants, elle est de 750 habitants actuellement. Aujourd'hui tous ces secteurs ont été aménagés. Les traverses de village ainsi que les cœurs de Bourg ont été traités : assainissement, enfouissement des réseaux secs, éclairage public, couche de roulement.

Le dossier en cours d'aménagement du parvis de l'église qui comprend également une partie de mise en accessibilité du site est le dernier élément au programme du P.A.B.

Il est décidé que la commission travaux se réunira afin de déterminer les priorités sur des villages non identifiés dans cette première programmation, en axant éventuellement la réflexion sur des aménagements tels que des réfections de chaussées, pose de trottoirs, assainissement et enfouissement de réseaux...J.E. Napoly rappelle que les revers d'eau nécessiteraient un entretien en urgence, A. Dailloux s'interroge sur la capacité financière de la commune à mener d'autres travaux d'envergure, G. Guillaume précise que des arbitrages seront à faire.

Le retour des travaux de la commission est attendu pour la fin de l'année.

2- Heures complémentaires et supplémentaires

À la demande de la trésorerie, le Conseil municipal délibère afin d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pour permettre, le cas échéant, de régler les agents qui seraient amenés à effectuer des heures supplémentaires (pour les temps complets) ou complémentaires (pour les temps non complet) à la demande du maire.

Les heures complémentaires ou supplémentaires effectuées à la demande de l'autorité territoriale, par le personnel stagiaire, titulaire et non titulaire de la collectivité seront payées selon les modalités suivantes :

-Les heures complémentaires ne sont pas majorées.

-Les heures supplémentaires, dans la limite réglementaire d'un volume qui n'excède pas 25 heures supplémentaires par mois, sont majorées de 1.25% pour les 14 premières et de 1.27% de la 15^{ème} à la 25^{ème}

-Sont concernés les agents administratifs et techniques de catégories C et B de la collectivité.

G. Guillaume précise que jusqu'à présent les agents ne sont pas payés en supplément mais bénéficient de repos compensateur en cas de dépassement de temps de travail.

3-Dossier voirie de la division routière

Dans le cadre de l'assistance technique de l'ADIT, le diagnostic de la voirie communale de Montmorin a été réalisé, sur la base du tableau de classement de la voirie communale mis à jour.

Il permettra d'améliorer la connaissance du patrimoine de la voirie pour une meilleure gestion et d'optimiser la prise de décision de prioriser les travaux.

Quatre niveaux de priorités ont été identifiés, des chaussées les plus dégradées au moins dégradées, avec des programmations de travaux à prévoir selon leur état.

Suite aux remarques de l'assemblée, G. Guillaume rappelle que grâce au Plan de relance, le Conseil a déjà voté quelques réfections de voirie urgentes à traiter.

4-Fonds Solidarité Logement

Le FSL, versé par le Département, permet d'accompagner les familles les plus en difficulté en accordant des aides à des ménages afin de leur permettre soit d'accéder à un logement décent, soit de s'y maintenir, concourant ainsi à la prévention des expulsions locatives des publics les plus fragiles.

Le financement du FSL hors territoire métropolitain est assuré par le Département et les contributeurs volontaires tels que les collectivités locales.

La commune de Montmorin contribue déjà à ce financement et à ce titre le Conseil décide de contribuer pour 2021 à hauteur de 297.20 € (0.40 € X 743 habitants), à l'identique de 2020.

5-SEMERAP : rapport du plan de zonage d'assainissement

La SEMERAP a réalisé pour le compte du SIAREC la révision du plan de zonage de la commune. Un avant-projet a été établi et quelques corrections ont été demandées par le Maire.

Il serait souhaitable que les secteurs de la Pillayre et d'Oriol soient regroupés en assainissement collectif, avec une participation financière du lotisseur (fonctionnement de la STEP actuelle du lotissement défaillant).

Il ne sera pas possible de raccorder la partie haute du Château. Une enquête publique devra valider le travail de la SEMERAP.

6-Plan Communal de Sauvegarde

La commune dispose actuellement d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui diagnostique les risques majeurs auxquels elle serait susceptible d'être confrontée. La loi stipule que les communes dotées d'un plan de Prévention des Risques (PPR) doivent obligatoirement être dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). La commune étant dorénavant concernée par un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation), il convient qu'elle se dote également d'un Plan Communal de Sauvegarde. Un bureau d'étude a été contacté.

7-Bilan des travaux à Serpanoux

L'essentiel des travaux d'enfouissement est réalisé. Le chantier est en attente des agréments d'ENEDIS et ORANGE pour l'autorisation de mise en service. Les réfections de chaussée devraient s'effectuer prochainement, après la pose des candélabres. F. Pelletier demande un suivi de chantier afin d'anticiper les travaux et éviter ainsi trop de nuisances aux habitants.

8-Questions diverses

-Devis Orange pour enfouissement des réseaux télécom à la Vialle : l'alimentation électrique de la Motte va être refaite en souterrain, Orange propose donc deux devis pour son réseau télécom, un en appuis aériens (3862.79€ H.T. à charge de la commune) et un en travaux de génie civil (5 146.58€ H.T. à charge de la commune). G. Guillaume précise que le choix d'appuis aériens constituerait le seul morceau de réseau aérien qui subsisterait et que ce secteur est en site classé au titre des monuments historiques. Le Conseil valide le choix des travaux en génie civil.

-Une table à installer à proximité du four d'Oriol est arrivée et sera installée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 heures 40

Prochain conseil le 03 novembre 2021